

MAGAZINE D'INFORMATIONS

Puymoyen magazine

1^{er} semestre 2019



Venir en mairie ?

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h



Contact

Tél. : 05 45 61 10 54

Fax : 05 45 61 64 91

Portable astreinte : 06 07 14 45 38

Email : contact@puymoyen.fr

www.puymoyen.fr

Édition : Ville de Puymoyen

Mairie : 05 45 61 10 54 - contact@puymoyen.fr

Responsable de publication : Gérard Bruneteau

Rédaction : Commission Communication

Ont collaboré à ce numéro : les infrastructures de la petite enfance, les écoles et les associations de la ville.

Remerciements : tous nos remerciements aux personnes qui ont donné de leur temps pour fournir la matière aux articles.

Conception et réalisation : Agate Communication - 05 45 61 12 89 - www.agatecom.fr

Crédits photos : Christian Mazou

Date de parution : juillet 2019

Édito



Chères Puymoyennaises,
Chers Puymoyennais,

de récentes études font apparaître que les Maires des communes jugent de plus en plus difficile l'exercice de leur fonction dans un contexte de mutation profonde des services publics et d'une société qui fait la part belle à l'intérêt individuel au détriment de l'intérêt collectif.

Pour autant, on se doit de lutter contre la fatalité. Rester un élu de terrain, garder le goût et l'envie de se battre au quotidien pour notre territoire, conserver notre ligne directrice de développement des services publics locaux, c'est là une discipline que je me suis imposé tout au long de mon engagement.

Cela m'a permis de me projeter pour mener à bien, avec l'équipe municipale et le personnel, les projets structurants dont Puymoyen avait besoin.

Le dernier gros dossier de cette mandature est désormais sur les rails : l'aménagement du complexe sportif prendra forme au terme de l'année.

Nous avons gardé le cap défini en 2014 et avons réalisé de nombreux projets sur lesquels nous nous étions engagés.

Sans augmenter les taux d'impôts locaux, malgré la baisse des dotations de l'État, nous avons su trouver les ressources nécessaires (subventions et contrôle des dépenses de fonctionnement) pour faire aboutir un programme respecté à 95 %.

Bien évidemment, beaucoup de choses restent à construire et déjà les actions se profilent pour 2020 : l'apôle accueille déjà de nombreuses associations ou entreprises et prend son envol, et deux enquêtes publiques viendront rythmer les prochains jours. La première relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui se substituera au Plan d'Occupation des Sols (POS), et la seconde qui concernera le projet d'extension du cimetière.

Enfin, voici venue la période estivale, je vous souhaite donc à toutes et tous de très agréables vacances afin de vous retrouver en pleine forme à la rentrée.

Le Maire
Gérard Bruneteau

INFOS PRATIQUES

Anah



AIDES FINANCIÈRES

Pour les propriétaires occupants, désireux de réaliser des travaux :

- d'économie d'énergie en vue de réduire la facture énergétique
- d'adaptation au handicap ou de maintien à domicile dans le cadre du vieillissement.

Ces aides sont soumises à des critères de ressources. Une demande en ligne peut être initiée sur le site :

monprojet.anah.gouv.fr

Pour les propriétaires bailleurs, souhaitant réhabiliter un logement en vue de louer à des ménages aux revenus modestes :

pour tous renseignements, la délégation locale de l'Anah est à la disposition des propriétaires au 05 17 17 38 29.



Dès septembre, c'est l'ensemble de l'offre de mobilité de GrandAngoulême qui devient Möbius, un réseau du bus revisité et de nouveaux services : services vélos, parkings-relais, transport de proximité à la demande, transport adapté aux personnes en situation de handicap. Ce sont aussi un nouveau système billettique et de nouveaux lieux de vente des titres. Une offre qui vous fera aimer le bus !

MÖBIUS, UN RÉSEAU PERFORMANT

- **2 lignes BHNS, 10 lignes majeures, 5 lignes relais** pour un maillage fin du territoire. Enfin, dans 12 secteurs définis en concertation avec les communes, le transport à la demande sur réservation à la demi-journée permet de rejoindre les lignes BHNS et les lignes majeures ;
- **une ligne « Express » entre Puymoyen, Ma Campagne et la gare SNCF ;**
- **une navette « Nautilus »** entre l'Hôtel de Ville et la Gare d'Angoulême, le plan d'eau pendant les vacances scolaires. Une offre encore plus adaptée aux besoins du territoire ;
- une plus grande amplitude horaire grâce au BHNS qui circulent de 5h30 à 22h du lundi au samedi et de **10h à 20h** le dimanche ;
- l'offre du dimanche renforcé avec 7 lignes ;
- une desserte en transport collectif renforcé au pôle d'échange multimodal d'Angoulême avec 7 lignes du lundi au samedi ;
- **des voiries aménagées** sur une partie des tracés BHNS (voies bus, couloirs d'approche, giratoire percé, système de priorité aux feux) afin de garantir la performance du transport ;
- **de nombreuses zones desservies et des temps de parcours améliorés ou fiabilisés** : zones d'activité, établissements scolaires et d'enseignement supérieur, principales zones commerciales, mais aussi les commerces de proximité, les principaux équipements de santé, et de loisirs, les zones d'habitation dense ou en cours de densification ;
- **4 parkings relais connectés au réseau** pour faciliter l'usage du bus : 3 Chênes, Girac, Parc Expo, ZI n°3.

D'ici la fin de l'année 2019, une navette de centre-ville.

MÖBIUS, C'EST AUSSI ...

- **26 nouveaux bus hybrides pour le BHNS**, un engagement politique vers une motorisation plus respectueuse de l'environnement ;
- **une nouvelle identité pour les bus**, pour les 26 BHNS et pour les services de mobilités ;
- **des abris renouvelés** sur l'ensemble du réseau pour un meilleur confort, une information voyageur en temps réel, la connexion wifi dans les BHNS et certains abris-voyageurs ;
- **une offre vélo qui s'étoffe**, avec de nouveaux VAE et la réinstallation du parc vélo sécurisé sur le parvis de la gare, et d'autres nouveautés à venir ... ;
- **une nouvelle billettique** et une gamme tarifaire qui s'étoffe, sans augmentation.

5 RENDEZ-VOUS POUR UNE INAUGURATION : VENEZ PROFITER DES ANIMATIONS PRÉVUES !

- **Samedi 24 août 2019** : avant-première FFA
Pour son premier voyage, le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) embarque des stars : c'est à son bord que les équipes du festival et du film projeté à l'Espace Carat iront du centre-ville à l'Isle-d'Espagnac ;
- **Vendredi 30 août 2019** : inauguration officielle
Depuis les 4 extrémités du tracé BHNS, 4 bus transportent les invités vers la gare SNCF, point de ralliement où se dérouleront les discours ;
- **Samedi 7 septembre** : « Spécial Forum Sport Santé Environnement », la STGA propose des animations sur le parvis de Carat ;
- **Samedi 14 septembre** : participez à une grande chasse au trésor pour découvrir le réseau en vous amusant ;
- **Samedi 21 septembre** : pendant la journée du transport public, c'est Möbius mon service vélo qui est mis en vedette.

Ces 3 samedis, le bus sera GRATUIT.



Synthèse des conseils municipaux



DU 15 JANVIER 2019

Information des décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris, en vertu des délégations qui lui sont confiées, les décisions suivantes :

- signature d'un acte administratif formalisant la cession à l'euro symbolique, par les époux Suet au profit de la commune, d'une parcelle formant l'accotement du Chemin des Petits Champs dans le cadre des futurs travaux d'aménagement ;
- signature d'un acte administratif formalisant la cession à l'euro symbolique, par M^{me} Fougère Mangin au profit de la commune, d'une parcelle formant l'accotement du Chemin des Petits Champs dans le cadre des futurs travaux d'aménagement.

Avant-projet sommaire - complexe sportif

Le comité de pilotage en charge du projet d'aménagement du complexe sportif a pu œuvrer sur les propositions de composition architecturale du cabinet Soda Architectes.

Il est rappelé que l'opération relative à cette tranche de travaux doit permettre les mises en conformité indispensables au maintien ou au développement des activités associatives footballistiques et améliorer les conditions de sécurité propres à l'utilisation et à l'accessibilité des équipements.

Ces travaux consisteront en la déconstruction (désamiantage inclus) puis reconstruction des vestiaires, sanitaires et lieux de convivialité bordant le terrain, ce qui permettra, concomitamment, de redéployer l'aire de jeu en intégrant les retraits de sécurité réglementaire.

Ils devront s'inscrire par ailleurs dans le cadre des prescriptions formulées par la Fédération et la Ligue de football.

M. David Malaguti, représentant le cabinet d'architectes, présente à l'assemblée l'Avant-Projet Sommaire (APS) relatif à cette opération et conforme au cahier des charges.

Pour information, le Comité de Pilotage réuni le 4 décembre 2018 a émis un avis favorable à cette proposition au stade APS.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE la phase APS présentée ;
- AUTORISE M. le Maire à notifier à Soda Architectes le démarrage de la phase Avant-Projet Définitif.

**TOUTES LES DÉLIBÉRATIONS
DES CONSEILS MUNICIPAUX
SONT CONSULTABLES EN MAIRIE.**

DU 6 FÉVRIER 2019

En préambule, M. Karim Dinari (Orange) présente les opérations et le calendrier du déploiement de la fibre optique sur la Commune.

Urbanisme - aménagement

Rétrocession des voiries et réseaux divers (VRD) et intégration au domaine public résidence Le Cottage

Dans le cadre des opérations de réfection des voiries, trottoirs et réseaux d'assainissement et de pluvial du lotissement « Le Cottage » par la SA Le Foyer, les copropriétaires ont sollicité de la commune le classement dans le domaine public communal des voies et réseaux, ainsi que des parcelles permettant la régulation des eaux pluviales.

Il sera proposé de transférer à GrandAngoulême, au titre de ses compétences, les réseaux concernés.

Conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière :

La voie à classer est d'ores et déjà ouverte à la circulation publique et dessert l'ensemble des habitations du lotissement. Après classement, son usage sera identique.

Dès lors, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

Par ailleurs, ledit classement ne pourra être envisagé qu'au regard du procès-verbal du directoire de la SA Le Foyer approuvant cette rétrocession, qui interviendra sans contrepartie financière et à l'euro symbolique.

Lancement de l'enquête publique pour l'extension du cimetière

Vu l'article L2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui pose que la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière sont décidés par le Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle que la commune a l'obligation légale d'inhumier toute personne décédée sur son territoire.

Il est également rappelé que le cimetière a été créé en 1862 et qu'il a été agrandi en 1926 puis en 1970.

Compte tenu du contexte de raréfaction des concessions disponibles eu égard au rythme annuel de leur cession, il est proposé, parallèlement aux 2 procédures de reprise de concessions initiées, une extension du cimetière actuel sur une superficie de 768 m², dans le prolongement sud de la partie la plus récente.

Une étude hydrogéologique réglementaire a été réalisée afin de vérifier la compatibilité du sol avec l'affectation prévue. Ce rapport a conclu que les caractéristiques essentielles des sols sont dans l'ensemble favorables à l'utilisation des terrains étudiés en vue de cette extension. Il apparaît notamment que :

- le risque sanitaire est négligeable dans la mesure où il est noté l'absence dans ce secteur de point de captage de ressources en eau potable ;
- la nature du sol est globalement imperméable compte tenu de la présence d'argile de décalcification ;

- il sera nécessaire de gérer les eaux de ruissellement par la création de drains en limite de terrain.

Enfin, compte tenu de la localisation future de cette extension, située dans une partie urbanisée de la commune et que l'extrémité sud-ouest se situera à moins de 35 mètres des habitations, conformément aux termes de l'article L2223-1 du CGCT et au code de l'environnement, il est précisé qu'une enquête publique sur ce projet d'agrandissement sera menée par la commune, préalablement à toute autorisation préfectorale d'extension.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'extension du cimetière de Puymoyen ;
- AUTORISE M. le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération.

Acquisition foncière Vallée des Eaux Claires dans le cadre du projet d'aménagement de sécurité du carrefour de la RD 674

La commune souhaite porter le projet de sécurisation du carrefour de la RD674 et de la voie menant à la Vallée des Eaux Claires.

La Vallée des Eaux Claires, site classé, est fréquentée par les résidents et par les visiteurs attirés par les activités touristiques et de loisirs de plein air du site.

Le nombre de véhicules concernés génèrent la dangerosité d'accès par la route départementale. Cette problématique a déjà fait l'objet d'une étude du département en 2016.

Le projet consisterait à répondre aux enjeux suivants :

- renforcer la sécurité du carrefour de la RD674 avec la Route de la Vallée des Eaux Claires ;
- renforcer la sécurité des usagers ;
- aménager des espaces de stationnement et de convivialité ;
- préserver et mettre en valeur ce site naturel dans ce cadre.

Dans ce cadre il est nécessaire d'envisager des acquisitions foncières qui relèvent d'ailleurs, pour partie, d'un emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols.

L'intérêt communal porte sur les terrains suivants situés en entrée de Vallée :

- la parcelle ZA 16 d'une superficie de 3 233 m² appartenant à la SCP du domaine des Eaux Claires ;
- la parcelle ZA 18 d'une superficie de 4 453 m² et la parcelle BC 17 d'une superficie de 7 663 m² appartenant à l'indivision Landreau.

Après échange et négociation, la famille Landreau serait vendeur des parcelles ZA 18 et BC 17 pour une superficie totale de 12 116 m² au prix de 12 000 €.

Dans un second temps, des négociations seront menées auprès des ayants droit de la SCP du domaine des Eaux Claires afin de connaître leurs intentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition des parcelles ZA 18 et BC 17 auprès de l'indivision Landreau dans les conditions énoncées ci-avant
- AUTORISE M. le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération.

Adhésion au groupement de commande pour des prestations d'archivage

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême et les communes de Garat, Jauldes, La Couronne, Linars, L'Isle d'Espagnac, Mouthiers sur Boême, Puymoyen, Saint-Yrieix, Saint-Michel, Claix, Brie et Vouzan souhaitent se constituer en groupement de commandes pour l'achat de prestations externalisées d'archivage sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics.

Compte tenu du volume estimé des achats, la consultation se fera sous la forme d'un Marché à procédure adaptée conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susmentionnée et aux articles 25, 33, 36, 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Adhésion à la mission « accompagnement à la mise en œuvre du règlement général de protection des données (RGPD) portée par l'ATD16 »

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle mission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- SOUSCRIT à la mission optionnelle de l'AT16 intitulée « *Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données [RGPD]* » incluant notamment :

- la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPO) ;
- la mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD :
 - l'inventaire des traitements de l'organisation,
 - l'identification des données personnelles traitées,
 - la réalisation d'Études d'Impact sur la Vie Privée,
 - la proposition d'un plan d'action,
 - la rédaction des registres de traitements.
- La sensibilisation des élus et des agents ;
- Le rendu de préconisations propres à la sécurité juridique (pré-RGS) ;
- L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière.

- DÉSIGNE l'ATD16, en tant que personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données de la collectivité ;

- PRÉCISE que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines ;

- APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Synthèse des conseils municipaux

DU 6 FÉVRIER 2019 (suite)

Plan de financement des aménagements des sanitaires extérieurs du groupe scolaire

Dans le cadre des opérations d'aménagement programmées au titre de l'exercice budgétaire 2018, le projet de réfection des sanitaires extérieurs de l'école élémentaire a été engagé.

Le bureau ACTEBA, maître d'œuvre de l'opération, vient d'achever la phase d'étude de conception de cet aménagement.

Les travaux consisteront en la reprise des réseaux intérieurs, au changement des sanitaires existants, à l'isolation intérieure des locaux et à la réfection des parements extérieurs.

Le projet d'aménagement, sollicité par les représentants des parents d'élèves, a été validé par le Directeur de l'école.

Le coût des travaux s'établit comme suit :

Prestations de base	Estimation en € HT
Menuiserie	5000,00
Bardage	6800,00
Toiture	3000,00
Plomberie - Sanitaires	3600,00
Carrelage	3500,00
Peinture	1500,00
Total HT	23 400,00
TVA 20%	4 680,00
Total TTC	28 080,00

Au titre des Programmes de Soutien à l'Initiative Locale, le Département peut cofinancer ce type d'investissement à hauteur de 20 % de son montant Hors taxes dans la limite de 70 000 €.

Le plan de financement HT s'établirait comme suit :

Département	20%	4 680,00
Commune	80%	18 720,00
Coût des travaux HT	100%	23 400,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le plan de financement présenté ci-avant ;
- AUTORISE M. le Maire à solliciter le Programme de Soutien à l'Initiative locale du département dans les conditions mentionnées ;
- AUTORISE M. le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération.

Convention avec la SEMEA relative à l'entretien et au contrôle de conformité du réseau de protection incendie

Il est rappelé que la responsabilité de la défense contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire en application de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le règlement départemental de Défense Extérieure Contre

l'Incendie (DECI) du 15 novembre 2016 précise les obligations des communes, notamment :

- la prise d'un arrêté communal de DECI ;
- la maintenance préventive et corrective des Points d'Eau Incendie (PEI) ;
- le contrôle périodique de la disponibilité et de la performance hydraulique.

Soucieuse de disposer d'équipements de défense contre l'incendie adaptés à l'évolution de ses besoins et en constant état de fonctionnement, la collectivité propose de confier l'entretien de ses équipements et leur contrôle périodique à la SEMEA.

Le projet de convention prévoit notamment l'entretien et le contrôle du parc des installations publiques de DECI sur le territoire communal, lequel comprend :

- les poteaux ou les bouches d'incendie directement raccordés au réseau d'eau public sans compteur ;
- les bouches d'aspiration sur points d'eau naturels ou artificiels mis en place par la collectivité à des fins de protection incendie.

La SEMEA devra assurer la production d'un rapport annuel et la mise à jour des installations.

Cette convention serait conclue pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette convention avec la SEMEA dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération.

DU 26 FÉVRIER 2019

Information des décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris, en vertu des délégations qui lui sont confiées, les décisions suivantes :

- signature du bail professionnel actant la location d'un cabinet médical avec le docteur Valérie Aucher ;
- signature des conventions d'Autorisation d'Occupation Temporaire de l'iPôle avec les associations suivantes : Encrâges, le Club des Aînés, le Comité des Fêtes, le Cyclo-Club, l'Amicale des Parents d'élèves, La Puymoyennaise, Festivallée et Énergym.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) - avis de la commune

Il est rappelé que le Conseil communautaire de GrandAngoulême a prescrit la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et a fixé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation avec la population et de collaboration avec les communes membres.



Cette élaboration a été engagée avant la procédure de fusion du 1^{er} janvier 2017. Le PLUi s'établit à l'échelle des 16 communes « historiques », prend en compte les évolutions législatives qui se sont succédées et se fonde sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2013.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance en date du 11 décembre 2018, a arrêté le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLUi.

Conformément, aux articles L153-15 et R153-5 du Code de l'Urbanisme, les Communes membres doivent rendre leur avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de PLUi arrêté qui les concernent directement, dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Suite à la consultation des personnes publiques et des Conseils Municipaux sur le projet de PLUi arrêté, les prochaines étapes de la procédure sont les suivantes :

- l'enquête publique d'une durée minimale d'un mois ;
- l'approbation du dossier en Conseil communautaire après avis des Conseils Municipaux sur les éventuelles réserves et recommandations de la Commission d'Enquête et sur le projet de PLUi prêt à être approuvé.

I. COMPOSITION DU PROJET DE PLUi ARRÊTÉ

Le dossier de PLUi arrêté est constitué des documents suivants :

- le rapport de présentation composé notamment du diagnostic socio-économique, de l'explication des choix retenus, de la justification du projet, de l'état initial de l'environnement et de l'analyse des incidences du projet de PLUi sur l'environnement ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) construit à partir des enjeux issus du diagnostic socio-économique, qui décline les orientations générales pour le territoire, qui détaille et traduit spatialement les thématiques prioritaires de mise en œuvre du projet ;
- les pièces réglementaires qui comprennent un règlement graphique et un règlement écrit : ces règlements découpent le territoire en plusieurs zones de différentes natures (zones Naturelles, Agricoles, Urbaines à vocation spécifique, et À Urbaniser ...) et comportent également des données majeures (hauteur, emprise au sol, coefficient d'espace de pleine terre). Ils permettent également de localiser les protections des espaces naturels, les projets d'équipements, de logement et la préservation du patrimoine par exemple.
- les Annexes qui indiquent à titre d'information les éléments figurant aux articles R151-51 à R151-53 du Code de l'Urbanisme, notamment celles relatives aux servitudes d'utilité publiques ;
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui déterminent les principes d'aménagement dans certains secteurs et quartiers à enjeux en cohérence avec

les orientations définies dans le PADD. 15 OAP ont été identifiées sur Puymoyen.

II. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUYMOYEN

Vu le projet arrêté du PLUi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter les modifications suivantes (l'ensemble de ces remarques font l'objet d'une présentation cartographique en annexe) :

1) Concernant le règlement du PLUi :

a) Zonage :

- l'intégration d'une parcelle UB de 800 m² en prolongement urbain face au cimetière ;
- l'intégration en zone N du bâti habité au bout du Chemin dit de la Vieille Mer.

b) Emplacements réservés :

- la création d'un emplacement réservé E212 longeant la RD81 et devant assurer la jonction par cheminement doux entre la rue des Colletys et le carrefour de la RD81 et de la voie de desserte des espaces de loisirs et de sports (tennis, pétanque...) ;
- la création d'un emplacement réservé E222 encadrant le carrefour de la RD81 et de la voie de desserte des espaces de loisirs et de sports (tennis, pétanque...) pour aménagement de sécurité ;

- la création d'un emplacement réservé E221 entre la route de la Vallée des Eaux Claires et le Chemin dit de la Vieille Mer pour aménagement de sécurité ;

- la création d'un emplacement réservé E223 au nord du lotissement le Bosquet du Pallain pour création d'un bassin pluvial.

c) Espaces Boisés Classés :

- la réintégration, telle qu'au POS, d'un périmètre EBC le long du GR jusqu'à la rue de Peusec ;
- l'intégration d'un périmètre EBC entre la rue des Colletys et la partie sud du lotissement « Le Bois de Reclos » ;
- la réintégration, telle qu'au POS, d'un périmètre EBC à l'ouest du lotissement « Terrier de la Grand Font » ;
- la réintégration, telle qu'au POS, d'un périmètre EBC au sud de la résidence le Cormier ;
- la réintégration, telle qu'au POS, d'un périmètre EBC au nord-ouest du cimetière le long de la RD 104 ;
- l'intégration d'un périmètre EBC au sud de Clairgon.

Synthèse des conseils municipaux



DU 26 FÉVRIER 2019 (suite)

2) Concernant l'Habitat :

- l'intégration au « bâti pouvant changer de destination » de l'immeuble situé à « Peusec » section AD n°5 ;
- l'intégration au « bâti pouvant changer de destination » de l'immeuble situé Route de la Vallée des Eaux Claires section BD n°19 ;
- l'intégration au « bâti pouvant changer de destination » de l'immeuble situé au lieudit Charsé ;
- l'intégration au « bâti pouvant changer de destination » de l'immeuble situé Chemin de La Croix Lanauve section AB n°15 ;
- l'intégration au « bâti pouvant changer de destination » du bâtiment situé Route de la Vallée des Eaux Claires section ZA n°16.

3) Concernant le patrimoine de caractère :

- l'intégration au patrimoine de caractère du Puits du Petit Rochefort.

4) Concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

- la modification des positions de voies structurantes de l'OAP C28 Rue des Ecoles Nord ;
- la modification du descriptif de l'OAP C29 Rue de Peusec ;
- la modification de la voie structurante au nord de l'OAP C30 Rue du Bois Jamain site B pour création d'une voie structurante à l'est ;
- la modification du périmètre de l'OAP C37 Impasse du Bourg ;
- la modification du nombre de logements maximum et de la superficie identifiée de l'OAP C41 Rue de Peusec Site B.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants, L153-15 et suivants, L153-43, L153-44, et R. 151-1 à R. 151-55 et R153-5 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2013 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de GrandAngoulême en date du 15 mars 2018 actant le PADD ;

Vu l'avis de la commission PLUi de la commune de Puymoyen ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de GrandAngoulême en date du 11 décembre 2018 arrêtant le projet de PLUi ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE la prise en compte des remarques sur le dossier de PLUi telles qu'elles figurent à la présente délibération et aux documents annexés ;
- DONNE un avis favorable sur l'ensemble des pièces constitutives du PLUi arrêté, sous les conditions et réserves ci-avant exposées.

Aménagement du secteur des Petits Champs : validation de l'avant-projet définitif (APD) et de la phase pro

Il est rappelé que dans le cadre du projet de réaménagement des voiries et réseaux de la rue et de l'impasse « des Petits Champs », la commune a confié les études de maîtrise d'œuvre à la SPLA GAMA.

La commune doit réaliser des travaux importants d'amélioration de son réseau de récupération et de gestion des eaux usées (compétence communautaire) et pluviales (compétence communautaire et communale).

Elle souhaite également en profiter pour réaménager définitivement la desserte impropre et en très mauvais état qui irrigue différentes propriétés privées.

L'opération consiste donc à reprendre les voies, ce qui relève de la responsabilité communale, pour apporter sécurité et favoriser une circulation confortable.

Les voies seront traitées en enrobé noir et délimitées par des bordures ou caniveaux. Les entrées des riverains seront en béton désactivé et les accotements de plus de 50 cm seront végétalisés.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux et responsabilités de la commune en la matière, une attention particulière sera portée sur la gestion, la temporisation et la régulation des eaux de ruissellement.

En effet, compte tenu de la typologie de l'exutoire en fond de Vallée des Eaux Claires, le projet de collecte des eaux de pluie de GrandAngoulême ne peut pas être dimensionné pour prévenir des phénomènes de pluies exceptionnelles.

Il sera donc nécessaire d'envisager des dispositifs de gestion alternative des eaux pour contrôler les écoulements dans le futur réseau.

En conséquence, la SPLA GAMA a produit un Avant-Projet Définitif (APD et PRO annexés) qui tient compte de l'ensemble de ces caractéristiques.

Elle en a établi l'estimation financière suivante :

Nature des travaux	Estimation en € HT
Travaux Préparatoires	6 000,00
Voirie	121 098,00
Borduration et végétalisation	34 825,00
Noues végétales	32 550,00
Pluvial	15 950,00
Acodrain	12 900,00
Exécution tranchée travaux SDEG	35 000,00
Eclairage (Génie civil) Option	13 500,00
Bacs déchets enterrés Option	19 550,00
TOTAL	291 373,00

Eu égard à l'historique de ce dossier et aux enjeux impactant la responsabilité communale, la commission ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

DE VALIDER l'Avant-Projet Définitif (APD et PRO) tel que défini ci-avant.

DU 19 MARS 2019

Information des décisions du Maire

M.le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris, en vertu des délégations qui lui sont confiées, les décisions suivantes :

- signature d'une convention de mise à disposition, sur les temps scolaires, des installations sportives de plein-air auprès de l'EREA - durée 2 ans ;
- signature d'un arrêté de délégation en matière de gestion administrative des listes électorales habitant Monsieur Denis Valantin, DGS de la commune.

Adoption du compte de gestion 2018 - budget principal de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2343-1 et D 2343-1 à D 2343-10 relatifs à la comptabilité du comptable public ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Principal 2018 établi par le comptable public de la Commune ;

Vu le Compte Administratif du Budget Principal 2018 établi par l'ordonnateur de la Commune ;

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 ;
- le montant de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés ;
- toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2018 de l'ordonnateur et du compte de Gestion 2018 établi par le comptable public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE le compte de gestion du budget principal 2018 établi par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Adoption du compte de gestion 2018 - budget annexe pôle enfance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2343-1 et D 2343-1 à D 2343-10 relatifs à la comptabilité du comptable public ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe Pôle Enfance 2018 établi par le comptable public de la Commune ;

Vu le Compte Administratif du Budget Annexe Pôle Enfance 2018 établi par l'ordonnateur de la Commune.

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 ;
- le montant de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés ;
- toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2018 de l'ordonnateur et du compte de Gestion 2018 établi par le comptable public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte de gestion du budget Annexe Pôle Enfance 2018 établi par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Approbation du compte administratif 2018 - budget principal de la commune

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-31, L2122-21, L2343-1, et R2342-1 à D2342-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 5 avril 2018 approuvant le Budget Primitif 2018 de la Commune ;

Vu les délibérations successives durant l'année 2018 approuvant les décisions modificatives du Budget 2018 de la Commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour et voté précédemment relative au compte de gestion 2018 de la Commune ;

Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers ;

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Municipal doit élire un Président de séance en remplacement du Maire qui peut assister au débat mais doit se retirer au moment du vote (article L2124-14 du CGCT).

Considérant qu'à cette fin, il est proposé au Conseil de désigner M. Jean-Claude Petitclerc, en sa qualité de doyen, afin de présider cette séance en remplacement de M. le Maire, pour l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 relatif au budget principal de la Commune.

Après que M. le Maire s'est retiré afin de ne pas prendre part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, D'ADOPTER le Compte Administratif 2018 du Pôle enfance.

Budget primitif 2019 - budget principal de la commune

À partir des orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2019 soumis à votre adoption.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal présenté par M. le Maire, soumis au vote par nature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé.

Synthèse des conseils municipaux



DU 19 MARS 2019 (suite)

Budget primitif 2019 - budget annexe Pôle Enfance

À partir des orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget annexe Pôle Enfance pour l'exercice 2019 soumis à votre adoption.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe présenté par M. le Maire, soumis au vote par nature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOpte le budget annexe de la commune pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé.

Vote des taux d'imposition 2019

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2019 au même niveau que ceux de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'établir les taux suivants pour l'année 2019 :

- 15,85 % pour la taxe d'habitation
- 25,56 % pour la taxe foncière (bâti)
- 54,33 % pour la taxe foncière (non bâti).

Aménagement du secteur des Petits Champs : validation du plan de financement

Par délibération 2019-02/17 en date du 26 février 2019, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, l'Avant-Projet de l'opération d'aménagement du secteur des Petits Champs.

L'estimation financière des travaux à réaliser est la suivante :

Nature des travaux	Estimation HT
Travaux Préparatoires	6 000 €
Voirie	121 098 €
Borduration et végétalisation	34 825 €
Noues végétales	32 550 €
Pluvial	15 950 €
Acodrain	12 900 €
TOTAL dépenses éligibles	223 323 €
Exécution tranchée travaux SDEG	35 000 €
Éclairage (Génie civil) Option	13 500 €
Bacs déchets enterrés Option	19 550 €
TOTAL	291 373 €

Le plan de financement s'établirait ainsi :

Financeurs	Contribution
Commune	213 210 €
État (DETR) 35 % de 223 323 €	78 163 €
Dépenses totales (avec options)	291 373 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'aménagement tel que présenté ci-avant ;
- AUTORISE M.le Maire à solliciter la subvention nécessaire au financement de cette opération.

Attribution des subventions aux associations - année 2019

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les montants des subventions ci-dessous :

Ne prennent pas part au vote, pour les associations concernées, compte tenu de leurs engagements dans celles-ci :

- au titre de Festivallée : M^{me} Nicole Gouneau et M. Bernard Gabet
- au titre de La Puymoyennaise : M.Éric Biojout

ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSÉS	NOMBRE DE VOTE
Cyclo-club	800,00 €	Pour : 18
G2A	150,00 €	Pour : 18
JSA	150,00 €	Pour : 18
Énergym	400,00 €	Pour : 18
Foot du Vendredi	50,00 €	Pour : 18
ASP football	6 000,00 €	Pour : 18
Tennis de table	1 300,00 €	Pour : 18
Amicale pétanque	1 050,00 €	Pour : 18
Tennis club	1 700,00 €	Pour : 18
Puymoyennaise	1 700,00 €	Pour : 16
Basket-club	2 600,00 €	Pour : 18
Judo	300,00 €	Pour : 18
Société de chasse	700,00 €	Pour : 18
ASECP	50,00 €	Pour : 18
Comité des fêtes	4 000,00 €	Pour : 18
Foyer d'animation	2 350,00 €	Pour : 18
Club des aînés	900,00 €	Pour : 18
Festivallée	4 700,00 €	Pour : 16
Encr'âges	400,00 €	Pour : 18
Chorale « Les Eaux Claires »	150,00 €	Pour : 18
Les tréteaux de la Vallée	250,00 €	Pour : 18
Marchez bio	450,00 €	Pour : 18
Bonsai Club	50,00 €	Pour : 18
Rand'eaux claires	250,00 €	Pour : 18
Amicale des parents d'élèves	800,00 €	Pour : 18
Coopérative maternelle	500,00 €	Pour : 18
Coopérative primaire	800,00 €	Pour : 18
CM des enfants	800,00 €	Pour : 18
GRATH	50,00 €	Pour : 18
FCOL	150,00 €	Pour : 18
Prévention routière	100,00 €	Pour : 18
Ass. Centre Social les Alliers	50,00 €	Pour : 18
Au fil du Conte	250,00 €	Pour : 18
Subventions exceptionnelles sur projet	2 050,00 €	Pour : 18
TOTAL	36 000,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte l'attribution des subventions telles que présentées ci-dessus.

DU 9 AVRIL 2019

Modification du règlement intérieur du service multi-accueil (crèche)

Par délibération 2016-09/09 du 20 septembre 2016, le Conseil Municipal avait validé le règlement de fonctionnement de la structure d'accueil de la petite enfance (crèche).

Il s'avère que la réglementation et les pratiques nécessitent que ce règlement soit modifié.

Pour rappel, celui-ci s'attache à préciser les modalités suivantes :

- de fonctionnement du service d'accueil ;
- de la fonction de Direction ;
- de la continuité de la fonction de Direction ;
- d'exercice du personnel encadrant ;
- d'admission des enfants ;
- de participation financière des familles ;
- de contractualisation, des horaires et des conditions de départ ;
- de concours du médecin référent ;
- de délivrance des soins spécifiques ;
- d'interventions médicales en cas d'urgence ;
- quant à la place des parents dans la vie de l'établissement ;
- d'organisation matérielle dans la structure ;
- de modification de ce même règlement.

Il est fait lecture du projet de règlement annexé à la présente délibération.

Considérant les éléments présentés et les enjeux liés, après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire à :

- VALIDER le présent projet de règlement de fonctionnement et mettre en œuvre celui-ci dans les conditions fixées ci-avant.
- ANNULER et REMPLACER la délibération 2016-09/09 du 20 septembre 2016 relative au précédent règlement.

Acquisition de la parcelle A66 appartenant à M. et M^{me} Piveteau

Dans le cadre des opérations d'aménagement du complexe sportif, il est envisagé d'acquérir la parcelle A66 sur la commune de Dirac, d'une superficie d'environ 5 600 m², appartenant à M^{me} et M. Georges Piveteau.

Depuis de nombreuses années, cette parcelle est louée à un prix modique et permet la pratique du football pour les enfants de l'Association Sportive Puymoyennaise.

Il a été négocié un prix d'achat à hauteur de 5 000 €.

Compte tenu des activités pratiquées sur ce site et des enjeux de développement liés, après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- ACTE cette acquisition foncière dans les termes établis ci-avant ;

- AUTORISE M. le Maire, ou son délégataire en cas de rédaction d'un acte administratif, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

Modification de plan de financement de l'opération « complexe sportif »

Par délibération 2018-03/10 en date du 20 mars 2018, le Conseil Municipal a validé le programme et le plan de financement de l'aménagement du complexe sportif.

Par délibération 2019-01/01 en date du 15 janvier 2019, il a également acté l'avant-projet relatif à cette opération.

Récemment, de nouvelles modalités de financement ont été recensées.

Le plan de financement pourrait donc s'établir désormais comme suit :

Financements sollicités	Nouveau plan de financement
État - DETR	327 683 € (obtenue)
État - DSIL	169 491 €
GrandAngoulême - mise au normes	50 000 € (obtenue)
Fonds d'aide football amateur	70 000 €
CD16 - SIL équipement sportif	100 000 €
Région - soutien équipements sportifs	150 000 €
Autofinancement	262 767 €
TOTAL	1 129 941 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le nouveau plan de financement de l'opération ;
- ANNULE et REMPLACE le plan de financement prévisionnel établi au sein de la délibération 2018-03/10 en date du 20 mars 2018.

Don au profit de l'association Laurette Fugain dans le cadre des obsèques de M. Lionel Meroni - Maire honoraire

Dans le cadre des obsèques de M. Lionel Meroni (Maire honoraire), l'intention était d'honorer sa mémoire par le dépôt d'une gerbe de fleurs et d'une plaque funéraire.

Néanmoins, afin de respecter la volonté de ses proches, un don auprès de l'association Laurette Fugain est suggéré.

Il est rappelé l'engagement public prépondérant de notre ancien Maire dans la construction et l'identité puymoyennaise : Conseiller Municipal de 1964 à 1971, puis Maire-Adjoint de 1989 à 1995, enfin Maire de Puymoyen de 1995 à 2008 et Vice-Président de l'agglomération d'Angoulême de 2001 à 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACTE le principe d'un don auprès de l'association Laurette Fugain pour un montant de 150 € ;
- AUTORISE M.le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Synthèse des conseils municipaux



DU 16 MAI 2019

Schéma de mutualisation des services

Avis sur le schéma de mutualisation des services

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales qui est entré en vigueur au 1^{er} mars 2014 et afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres.

Le précédent schéma de mutualisation des services avait été approuvé par le Conseil Communautaire de GrandAngoulême à 16 communes le 23 juin 2016. Aucune autre communauté ne disposait de ce document.

Aussi, l'élaboration d'un nouveau schéma de mutualisation des services a été débattue lors de la conférence des maires du 21 septembre 2017.

Au cours de cette réunion, les Maires ont souhaité que le schéma de mutualisation des services s'inscrive dans une logique d'efficacité du service public en :

- valorisant les mutualisations entre communes, l'agglomération étant chargée de coordonner leur diffusion auprès des communes ;
- étudiant toutes les propositions visant à créer des services communs ou autres dispositifs de coopération entre communes et communauté ou entre communes ;
- hiérarchisant les demandes afin que les actions décidées puissent se mettre en œuvre et soient évaluables annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le schéma de mutualisation des services proposé par GrandAngoulême et de transmettre cette délibération à GrandAngoulême.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Avis sur les orientations du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême a engagé l'élaboration de son Règlement Local Publicité intercommunal.

Le règlement local de publicité (RLP) est un document qui adapte, sur un territoire donné, les règles fixées par le code de l'environnement en matière d'installation de publicités, enseignes et pré-enseignes, afin de mieux les intégrer au paysage.

L'élaboration du RLPi est nécessaire pour palier la caducité à venir des 4 RLP communaux existants (fixée par la loi Grenelle II au 13 juillet 2020) et d'assurer une cohérence

de traitement, à l'échelle des 38 communes, entre des lieux présentant les mêmes réalités physiques.

La procédure d'élaboration du RLPi étant identique à celle d'un plan local d'urbanisme, la délibération en date du 28 juin 2018 a prescrit les objectifs du futur règlement local et les modalités de concertation mises en œuvre tout au long de la procédure.

En novembre 2018, un diagnostic a été réalisé permettant d'identifier les spécificités du territoire en matière d'affichage.

En matière de publicité

- Dans les lieux présentant un intérêt paysager et patrimonial ou faisant l'objet d'une protection (abords de monuments historiques, sites inscrits, site patrimonial remarquable, cônes de vue...), il est proposé d'admettre uniquement la publicité supportée par les 5 catégories de mobilier urbain listées par le code de l'environnement, dans la limite de 2m² pour la publicité (y compris numérique à Angoulême) sur mobilier d'information à caractère général ou local.

- En dehors de ces lieux, l'application de la réglementation nationale, très protectrice, serait maintenue dans les 20 communes n'appartenant pas à l'unité urbaine d'Angoulême. Ce régime juridique pourrait également s'appliquer à des communes faisant partie de l'unité urbaine, mais présentant les mêmes réalités paysagères que les 20 communes davantage rurales : ce pourrait être le cas de Balzac, Linars, Mornac, Trois-Palis, Vœuil-et-Giget. Enfin, la réglementation nationale des communes n'appartenant pas à une unité urbaine de plus de 100 000 habitants pourrait aussi s'appliquer à d'autres communes, pour les parties de leur territoire justifiant une protection renforcée.

- En dehors des lieux protégés, le RLPi ne pouvant qu'édicter des règles plus restrictives que la réglementation nationale, sans aboutir à une interdiction totale de publicité, il est proposé d'instaurer, par zones, des règles locales de réduction de la surface unitaire maximale d'affichage des dispositifs muraux et scellés au sol (8m² et moins), de densité (nombre de dispositifs admis par linéaire de façade d'une unité foncière) et d'extinction de la publicité lumineuse.

En matière d'enseignes

Compte tenu à la fois du durcissement des règles nationales opéré par la réforme Grenelle II, et du fait que, dès lors qu'il existe un RLP, toute installation d'enseigne est soumise à autorisation préalable du Maire, avec accord de l'Architecte des Bâtiments de France en abords de monuments historiques et site patrimonial remarquable, il est proposé :

- de conserver l'application de la réglementation nationale pour les enseignes des zones commerciales et d'activités ;
- d'instaurer, pour les enseignes traditionnelles, sur tout le territoire, des prescriptions simples permettant de préserver la qualité des centre-bourgs et centre-villes, sans entraver pour autant le dynamisme du commerce local. Ces prescriptions pourraient être renforcées pour le secteur sauvegardé (site patrimonial remarquable) d'Angoulême.

Aussi, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE aux orientations du Règlement Local Publicité intercommunal ;
- PREND ACTE de l'état d'avancement des réflexions.

Budget principal : décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement comme indiqué dans le tableau ci-après :

Dépenses d'investissement						
Opération	Intitulé	Article	Libellé	BP 2019	DM1	Total Budget
2017-1	Aménagement complexe sportif	21318	Autres bâtiments publics	1 215 910,40	- 5 000,00	1 210 910,40
99007	Cimetière	2135	Installations générales	6 000,00	+ 5 000,00	11 000,00
				TOTAL DM1	0,00€	

Commune de Puymoyen - BUDGET 2019					
Budget primitif		DM1		Budget 2019	
Fonctionnement					
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 909 308,03	2 909 308,03	0,00	0,00	2 909 308,03	2 909 308,03
Investissement					
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 913 699,25	1 913 699,25	0,00	0,00	1 913 699,25	1 913 699,25

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

ADOpte la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2019 pour le budget principal de la commune telle que détaillée ci-avant.

SPL GAMA / Rapport annuel d'activités 2018

Dans le cadre du contrôle analogue, les administrateurs de GAMA doivent approuver chaque année le rapport annuel et ensuite le transmettre aux actionnaires pour que ces derniers puissent également l'approuver dans leurs propres instances.

Le présent rapport annuel joint en annexe, concerne l'année 2018 de la SPLA (puis SPL) GAMA.

En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir : en 2018, l'Assemblée Générale s'est réunie le 14 juin 2018 et a approuvé les comptes de l'exercice 2017.

Perspectives et orientations stratégiques

L'évolution de l'activité de GAMA se confirme avec :

- une augmentation de l'activité de GAMA due :
 - à la diversification de son champ d'intervention ;
 - au recours de nouvelles communes ou groupement de communes à GAMA ;
 - à la conjoncture avec l'aboutissement de projets initiés de longue date ou lors de changements de gouvernance, et à l'approche d'échéances électorales ;
- une multiplication du nombre de contrats et de projets, de taille plus petite que les contrats précédents avec de grandes variétés.

Les contrats en portefeuille au début de l'année 2019 et les différents plannings prévisionnels des projets garantissent une activité pour l'année 2019 de 830 k€ environ.

Plus de 91 % de l'activité envisagée est déjà en portefeuille pour 2019 et 67 % pour 2020.

Le compte prévisionnel 2019 prend en compte, côté produits, les opérations en portefeuille, et en partie, celles en cours de finalisation (pour 80 k€).

Les charges salariales augmentent avec un effectif à 9,5 personnes en moyenne sur une année pleine pour s'adapter à l'accroissement de l'activité.

Le compte prévisionnel 2019 est sensiblement identique au prévisionnel présenté pour l'année 2018 avec, en charge et en produit une différence respective de - 30 k€ et - 40 k€ environ.

Le bénéfice envisagé pour l'année 2019 est de 11 500 €.

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport annuel 2018 de la SPL GAMA présenté par les administrateurs de la commune de Puymoyen au sein de cette société ;
- APPROUVE les actions de ses administrateurs au sein de cette société ;
- VALIDE les actions de la SPL GAMA et ses orientations stratégiques.

Modification des horaires du service postal

Dans le cadre d'une nouvelle réorganisation de ces services et afin de maintenir sa présence sur la commune, La Poste souhaite mettre en place le concept du bureau facteur guichetier.

Après une première contraction des plages d'ouverture en 2017, La Poste maintiendrait le bureau et confierait la prise en charge des clients à un facteur.

Celui-ci recevrait une formation de 3 mois afin d'assurer au mieux cette fonction et continuerait parallèlement d'effectuer la distribution du courrier sur une partie de la commune.

Le service est actuellement accessible 19h30 par semaine aux horaires suivants :

- Mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Samedi de 9h à 12h

Cette restructuration induirait une ouverture hebdomadaire de 15h et la modification des horaires d'ouverture à choisir parmi les propositions suivantes établies par la poste :

- Ouverture du bureau le matin et distribution l'après-midi
 - Choix 1 : guichet ouvert de 8h45 à 12h30 du mardi au vendredi et la distribution au mieux à partir de 13h45 jusqu'à la fin de journée.
 - Choix 2 : guichet ouvert de 9h30 à 12h30 du lundi au vendredi et la distribution au mieux à partir de 13h45 jusqu'à la fin de journée.
 - La distribution est maintenue également le samedi.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE aux propositions exposées et SOUHAITE :
- La distribution de courrier le matin
 - L'ouverture du guichet du Mardi au Vendredi après-midi
 - L'ouverture du guichet le Samedi matin de 10h à 12h.

Finances et fiscalité

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX INCHANGÉS DEPUIS 2009

- Taxe d'habitation : 15,85 %
- Foncier bâti : 25,56 %
- Foncier non bâti : 54,33 %

Maintien de l'abattement supplémentaire pour les familles pour la Taxe d'Habitation.

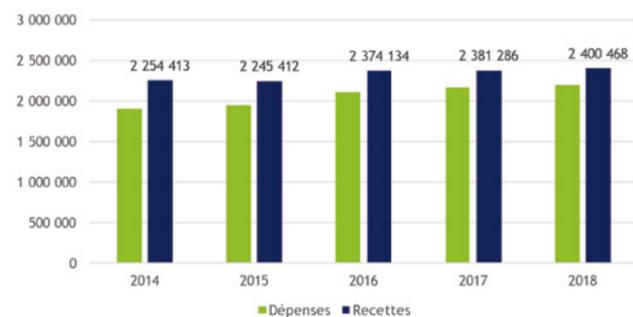
Exonération de la Taxe d'Aménagement sur les abris de jardin.

Taxe sur les logements vacants.

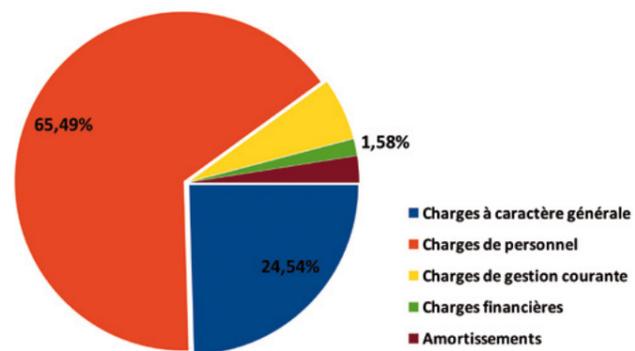
BUDGET 2019

Le budget est composé d'un budget principal et d'un budget annexe.

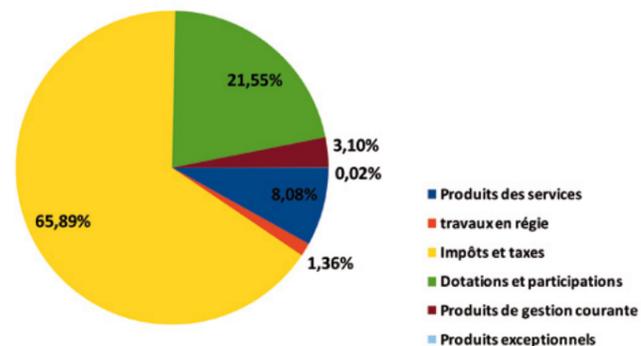
Évolution section de fonctionnement 2014-2018



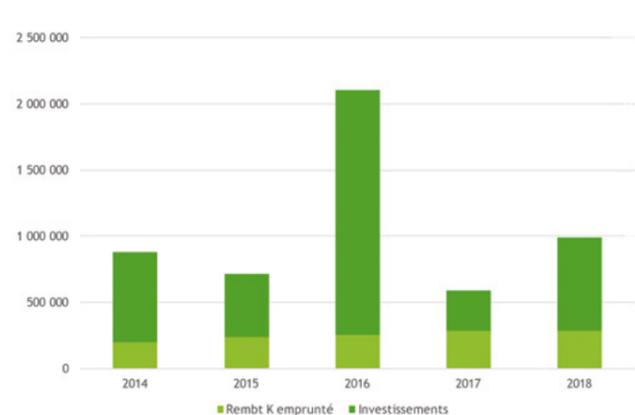
Dépenses de fonctionnement 2018



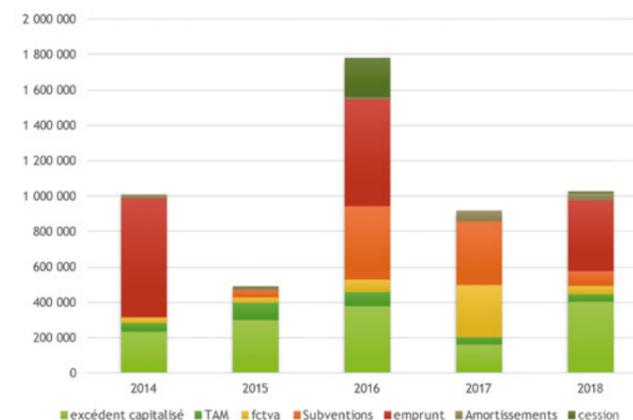
Recettes de fonctionnement 2018



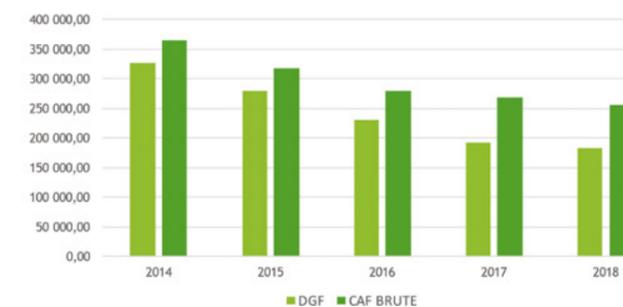
Dépenses d'investissement 2014-2018



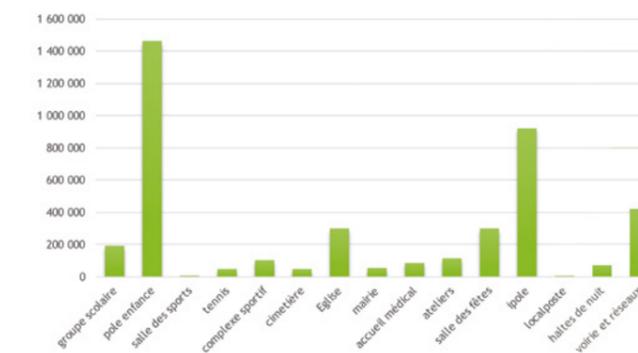
Recettes d'investissement 2014-2018



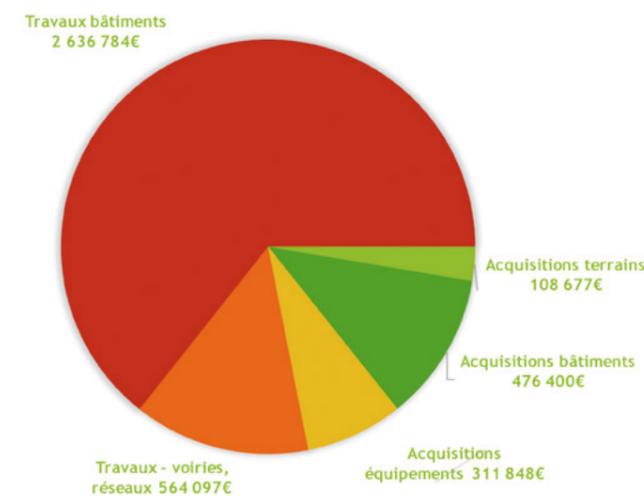
Évolution CAF brute - DGF



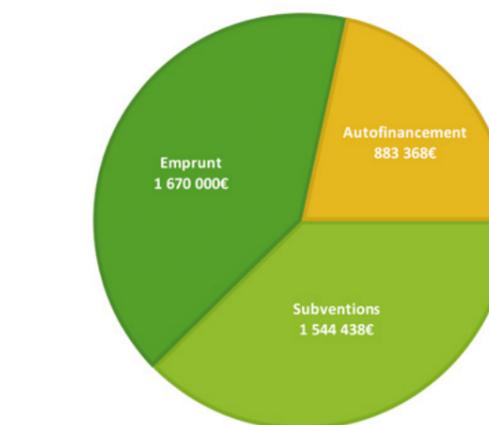
Programmes d'investissement 2014-2018



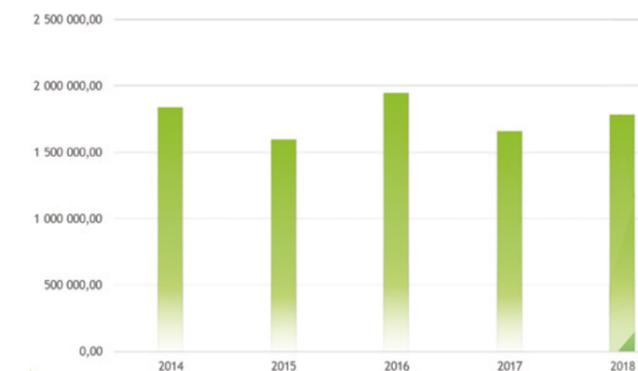
Dépenses d'investissement 2014-2018



Financements des investissements 2014-2018



Évolution de la dette communale 2014 -2018



I-Pôle

- Surface du pôle municipal : 8 473 m²
- Surface des bâtiments : 890 m²
- 50 places de parking
- Réalisation des services techniques
- Services des espaces verts
- Services des bâtiments
- 10 salariés
- 200 m² loués à 6 associations et une startup : Current Script
- 140 m² mis à disposition des associations de la commune
- Salle mutualisée pour le Club des Aînés et les associations
- Salle de restauration collective

M. le Maire et le Conseil Municipal ont ouvert les portes de I-Pôle aux administrés le samedi 8 juin.



Portes ouvertes de l'I-Pôle, samedi 8 juin 2019

MÉDAILLES JEUNESSE ET SPORTS

Vendredi 18 janvier 2019

Le Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif a honoré de la médaille d'Argent M^{me} Chantal Liaud (gym volontaire) et M. Gérard Bruneteau (40 années de bénévolat).



M^{me} Chantal Liaud : 2^{ème} en partant de la gauche

SALON DES ARTS ET DES LETTRES

Samedi 2 et dimanche 3 mars 2019

Pour sa 3^{ème} édition sur notre commune, le Salon des Auteurs et des Artistes a connu un vif succès avec une fréquentation en hausse du public.

Ce salon avait pour thème « le carnaval », et une exposition de costumes vénitiens était proposée aux visiteurs.

Ce fut l'occasion de remettre le prix littéraire de la bibliothèque de Roulet. Nous attendons le prochain salon, avec encore davantage d'auteurs.



© Arts et Lettres de Charente



© CL - Christian Mazou, correspondant du journal à Puymoyen

REPAS COMMUNAL

Dimanche 20 janvier 2019

Rassemblement incontournable au sein de Puymoyen, le repas offert par la municipalité et le CCAS aux Aînés de la commune s'est déroulé à la salle des fêtes.

Environ 215 convives ont partagé un moment de convivialité dans une ambiance chaleureuse. Le menu, élaboré par le traiteur Le Puy Gourmand, ainsi que l'animation musicale proposée par « Sandra » ont permis à tous de passer une agréable journée.



MÉDAILLES JEUNESSE ET SPORTS

Vendredi 18 janvier 2019

UN APPRENTI TAILLEUR DE PIERRE

Vendredi 26 et lundi 29 avril 2019

M. Laurent Lafon, chef d'entreprise, reçoit l'apprenti tailleur de pierre en alternance pour sa formation. Léandre Montvallain, 16 ans a démarré cet apprentissage chez Les Compagnons du devoir.

Ce jeune Puymoyennais a récemment gravé sur le monument aux morts de Puymoyen le nom d'un soldat de la Grande Guerre mort pour la France : Pierre Alfred Lisée.

Nous remercions vivement Léandre et lui souhaitons grande réussite dans son choix de métier.



© CL - Christian Mazou, correspondant du journal à Puymoyen



CONFÉRENCE DE YANNIS TILLARD

Mardi 14 mai 2019

Natif de Puymoyen, Yannis Tillard, **ostéopathe nomade**, oscille entre la France, le Canada et les autres pays du monde. Il est passionné par les rencontres et les défis, et il se découvre lui-même en avançant vers l'inconnu.

Dans cette conférence-débat, il nous a fait partager quelques-unes de ses aventures et mésaventures, et surtout des leçons qui en résultent et qui donnent un nouveau sens à la vie.

RENCONTRE CITYOYENNE

Mardi 21 mai 2019

Le Maire, entouré du Conseil Municipal, a présenté à la population huit thématiques sur la vie et le patrimoine de la commune. Une présentation de 2h fort intéressante qui n'a pas drainé une grande assistance. Dommage pour les absents, mais les présents ont fort apprécié.



EXPOSITION DE PEINTURE

Samedi 15 et dimanche 16 juin 2019



L'atelier peinture a exposé son travail à la salle des associations. Merci à tous nos visiteurs, vos encouragements nous sont précieux. Plaisir de faire et de partager. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

PUYMOYEN EN MUSIQUE

Samedi 22 juin 2019

Par une soirée douce et très conviviale, les deux groupes « Vintage 16 » et « Les Jaguars » nous ont enchantés. Le public très nombreux, a profité pleinement de cette musique et a dansé aux rythmes **rock des années 60**. Grâce aux associations locales, une restauration rapide, buvette, vente de crêpes étaient mises à disposition.



Nettoyage de Printemps

Le 11 mai dernier et sous une pluie battante, nous avons effectué le traditionnel ménage de printemps !



L'occasion de ramasser une quantité importante de bouteilles en verre et de mégots de cigarettes. Si les trouvailles comme les pneus ou le mobilier ne font plus partie du jeu depuis quelques années, nous constatons cependant que certains peinent encore à trouver les points de collecte du verre et les cendriers... nous vous rappelons donc que plusieurs bennes sont à votre disposition sur la commune, notamment une sur le parking de la salle des fêtes.



Randonnée et troc aux plantes

ONT ANIMÉ LE MARCHÉ BIO

À l'invitation de l'association Marchez Bio, une trentaine de marcheurs se sont retrouvés au départ de la place de Genainville, mercredi 10 avril, pour une randonnée pédestre sous un beau soleil.

« Le parcours a mené les marcheurs dans la Vallée des Eaux Claires pour une distance d'environ 8 km. Le temps était idéal pour redécouvrir la beauté des lieux », souligne Patrick Boursicot, Président de Marchez Bio. Au retour, les stands habituels des producteurs du marché bio étaient prêts pour recevoir leurs clients avec, pour la première fois, un stand dédié à un troc de plantes. « Habituellement nous le proposons uniquement à l'automne. Mais celui d'aujourd'hui a connu un grand succès, nous avons été dévalisés », s'enthousiasme Robert Dumas Chaumette qui tenait le stand pour la municipalité à l'initiative de cette opération. En moins d'une heure, une centaine de plantes se sont échangées.



(Article Charente Libre du 16/04 rédigé par Christian Mazou, Correspondant du journal à Puymoyen)

Le prochain troc de plantes et arbustes aura lieu le mercredi 27 novembre.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Cette année, il s'est réuni 2 fois.



La première a permis aux élèves de l'école d'élire leur président en deux tours ! Il s'agit donc de Romain Sterlin.

La seconde avait pour objectif d'isoler des idées récoltées auprès de leurs camarades et de permettre un petit investissement.

Beaucoup d'idées ont été évoquées : la pose de miroirs dans les sanitaires de l'école, plus de poubelles dans la cours, des cendriers pour éviter que les adultes « jettent leurs cigarettes partout », mais aussi des jeux pour enfants dans l'espace Simard, un espace dédié à l'entretien des vélos, ou encore des poubelles sur le chemin qui mène à la salle des fêtes et à la salle des sports...

Le prochain conseil devrait leur permettre de prendre une décision définitive.



Cantine

BIEN MANGER À L'ÉCOLE

À Puymoyen, « Bien manger, c'est l'affaire de ma commune ! »

L'équipe municipale a souhaité faire du « Bien manger à l'école », une de ses politiques fortes et s'est inscrite dans la charte « Éducation, santé, alimentation, plaisirs » du GrandAngoulême.

Par ailleurs, la commune n'a pas manqué de participer aux différentes opérations culinaires dans le cadre des Gastronomades proposées par deux grands chefs, Anne Sophie Bercet et Yves Camdeborde.

Les différents projets ont pu se mettre en place grâce à l'implication des équipes de restauration scolaire et d'encadrement.

200 repas par jour sont cuisinés sur place et servis pour les enfants : des écoles maternelle et élémentaire, du multi-accueil et de l'accueil de loisirs pendant les vacances.

Différentes actions sont menées pour la réussite d'un projet alimentaire partagé, de qualité et répondant aux objectifs suivants :

- valoriser le « fait maison », en utilisant des denrées brutes ou parfois surgelées ;
- s'assurer de la saisonnalité des produits, favoriser l'approvisionnement local et les labels d'origines ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- offrir aux enfants un repas complet et équilibré ;
- améliorer les connaissances des enfants sur les aliments servis et les éduquer aux différents goûts ;
- former les agents, participer à des échanges interprofessionnels, afin d'acquérir et de partager des techniques et des savoir-faire.

Les cuisiniers établissent les menus pour 8 semaines qui sont ensuite validés par une diététicienne et les responsables des structures, lors d'une commission.



Piscines de l'agglomération EN ACCÈS LIBRE ET ILLIMITÉ

Le dispositif « Mon été GrandAngoulême » permet aux enfants de moins de 12 ans d'avoir accès gratuitement à Nautilus et à la piscine de la Couronne.

Lancé en 2015 par l'Agglomération, le dispositif « Mon été GrandAngoulême » offre, aux enfants de moins de 12 ans (nés après le 1^{er} juillet 2006) du territoire qui ne partent pas en vacances, un accès à une activité de loisirs quel que soient les ressources des parents.

Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 17h30, tous les porteurs de la carte « Mon été GrandAngoulême » ont donc un accès gratuit à Nautilus et à la piscine de la Couronne. Cette dernière est à retirer par les familles ou les jeunes à la mairie de leur domicile en présentant un justificatif de domicile, un justificatif d'âge de l'enfant et une photo d'identité de l'enfant.

Pour rappel, tous les enfants de moins de 8 ans et tout mineur ne sachant pas nager doit être accompagné d'un adulte en tenue de bain.

www.nautilus.fr

Accueil de loisirs

EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE



Découverte du hand-ball



Atelier 'cookies' à la boulangerie Graines de Pains



Atelier cuisine



Atelier à la chocolaterie Letuffe

Vacances de février

Pendant les vacances de février, 78 enfants sont venus rencontrer « les créatures magiques » de l'ALSH et vivre une semaine pleine d'aventures « bizarres ».

Au programme : création d'un jeu de cartes féériques avec élaboration des règles de jeu pour les Chupas (8/10 ans), imagination de la forêt de la sorcière pour les Fripouilles (3/6 ans) ou animaux mélangés pour les Scoubidoues (6/8 ans). Tous ont pu participer avec plaisir à une découverte du hand-ball.

Les Fripouilles sont allés à la boulangerie « Graines de pain » à Ma Campagne découvrir le métier de boulanger et confectionner des cookies.

Ateliers cuisine, jeux sportifs, chasses aux trésors, sorties au cinéma, au théâtre et à la patinoire ont ponctué ces deux semaines. Les vacances se sont terminées par une journée à l'envers.

Vacances de Pâques

En avril, une chasse aux œufs a conclu la semaine pendant laquelle chacun a pu fabriquer son panier et réaliser des décorations sur le thème de Pâques.

Les Scoubidoues et les Chupas sont allés à la chocolaterie Letuffe où ils ont confectionné des nids en chocolat.

La deuxième semaine, nous avons accueilli la ferme d'Yvonne. Arthur et Julien sont venus accompagnés de leurs chèvres, lapins, poules, cochons d'Inde, sans oublier Cacahouète le mouton et Jackson le chien de berger.

Tous ont eu droit à de nombreuses caresses de la part des enfants de l'ALSH mais également du multi-accueil, du RAM ainsi que des animateurs.

Rendez-vous est pris pour les vacances d'été.

Projet jardin

En projet, depuis notre arrivée au Pôle Enfance, le jardin commence à sortir de terre ... !

Alors qu'un arbuste et des bulbes ont été planté à l'automne, il s'est agrandi avec l'arrivée des beaux jours. Les services « espaces verts » ont retourné la terre afin que les enfants puissent planter et semer.

La ferme d'Yvonne, ferme pédagogique itinérante basée à Echoisy, est venue nous prêter main forte en avril. Les intervenants ont expliqué aux enfants et aux animateurs différentes techniques de plantation : semer en pot, semer à la volée, planter et replanter.

Les espaces cultivés ont été délimités avec des branches mortes et paillés afin de garder la fraîcheur de la terre et limiter l'arrosage.

Au mois de novembre, un bac à compost a été fabriqué par les grands de l'accueil de loisirs. Tout le monde a pris l'habitude d'y jeter ses déchets alimentaires (épluchures, restes de fruits trop mûrs...), ce qui permettra, d'ici quelques mois, d'enrichir le sol de manière naturelle.

Avec le jardin, les enfants vont s'approprier au mieux leur espace de jeu, en découvrant les cycles naturels des cultures.



Rencontre avec une poule de la ferme d'Yvonne



Semer à la volée



Repiquage des fraisiers

LA FÊTE DES FAMILLES

Pour cette 3^{ème} édition, la fête des familles a eu lieu le samedi 22 juin 2019.

Une soixantaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, ont pu profiter de cette journée.

Cette année, petits et grands ont participé sur le thème du cirque à différents ateliers préparés par les équipes d'encadrement du multi-accueil et de l'accueil de loisirs : bulles de savon géantes, clowns cravates, manipulation de perles d'eau ...

Multi-accueil et RAM

VISITE DE LA FERME PÉDAGOGIQUE DE ROUILLAC



Les enfants du multi-accueil et du Relais Assistantes Maternelles ont pris le bus début juillet pour aller visiter la ferme pédagogique de Rouillac.

Encadrés par toutes les professionnelles du Pôle Enfance, ils ont pu mettre tous leurs sens en éveil pour découvrir les animaux : vaches, cochons, chèvres, lapins, poules ...

La matinée s'est achevée par un pique-nique commun pris à l'ombre. Tout ce petit monde est rentré bien fatigué mais pleins de souvenirs.



Deux animatrices de l'association « Planche de Cirque » ont ponctué la journée avec un parcours géant de motricité pour les plus jeunes et proposé des initiations jonglage, assiettes, équilibre aux plus grands.

Tout le monde s'est retrouvé vers 12h autour d'un buffet partagé à l'ombre du parc du Pôle Enfance.

A.S.E.C.

PUYMOYEN

Section volcanologie

Depuis le début de l'année 2019, la « section volcanologie » continue ses **réunions mensuelles**, suivant un calendrier bien établi. Pour infos, les réunions à venir :

- 17 octobre : carnet de voyage à Albi et dans le Tarn
- 21 novembre : thématique sur le « Mongibello » en Sicile
- 19 décembre : l'Altiplano (Bolivie et Chili)

Cette année, la section volcanologie a organisé un **séjour du 28 juin au 2 juillet à Albi**, avec un programme très intéressant, (visite de cette belle ville). Ensuite, une escapade dans le département du Tarn, randonnées, visites de beaux villages de France, (Cordes-sur-Ciel, Gaillac, Saint-Urcisse, Puycelci, Bruniquel, Najac, etc).

Section badminton

Le groupe badminton adultes loisirs (une vingtaine d'adhérents) fidèle et assidu continue les **entraînements des lundis de 20h30 à 22h30**, se retrouve à la salle des sports des Puymoyen dans la plus grande convivialité et c'est cela l'essentiel, avec les pongistes seniors du T.T.P.

Il y a aussi un autre horaire pour l'entraînement, **le vendredi soir à 18h** en même temps que les jeunes du T.T.P.

Pour ceux qui s'entraînent, se dépenser physiquement et se retrouver, c'est un vrai plaisir...

Pour les personnes intéressées, contactez :
Hubert Delaporte
05 45 61 20 74
ou 06 23 49 76 07

Amicale des Périgourdins

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'Assemblée générale de l'Amicale des Périgourdins de Charente a eu lieu le dimanche 3 mars, suivie de **son traditionnel repas**, sous le signe de la convivialité et en partageant la même passion pour le Périgord.

Association des Parents d'Élèves

CARNAVAL ET COURSE D'ORIENTATION

L'Association des parents d'élèves a organisé, pour l'arrivée du printemps, un **carnaval sur le thème des véhicules fleuris**.

Les Puymoyennais ont ainsi eu le plaisir de voir défiler des **trottinettes, vélos et autres deux-roues hauts en couleurs**. La bonne-humeur était au rendez-vous. Les enfants costumés ont profité du soleil et des confettis pour déambuler dans les rues, avec ou sans roulettes. Un goûter partagé était ensuite proposé par les parents d'élèves.



Pour le second rendez-vous annuel, **la course d'orientation dans la vallée des eaux claires**, les familles ont bravé la pluie pour partir à la recherche des balises. Bien équipés, les enfants ont pu découvrir dans la convivialité et sous un angle différent, les alentours de Puymoyen. Cette sortie sportive a rassemblé une cinquantaine de participants, chaque équipe ayant remporté un trophée à l'issue d'une course libre et amicale à destination des enfants.

A.S.P

UNE SAISON RÉUSSIE

Le rideau est tombé sur la saison sportive de l'AS Puymoyen.

Le bilan est largement satisfaisant avec notre équipe fanion qui termine 5^{ème} en Régional 3, une équipe B qui a joué la montée et termine finalement 2^{ème} en Départemental 3 et enfin une équipe C qui a disputé la finale de la Coupe des Réserves à Lebon le 18 mai dernier.

L'AS Puymoyen a encore été représentée pour les finales départementales (la 4^{ème} finale en 6 ans). Malheureusement, le seul trophée départemental Sénior qui manque au palmarès du club ne va pas garnir les étagères du futur complexe sportif...

Sous la houlette de Jérémy Baiola, Patrick Alexis, Denis Mortier, Fabien Horrent, François Trolonge, nos 3 équipes Séniors ont pleinement réussi cette saison 2018-2019. Il en va de même pour nos différentes catégories de jeunes. Les U16-U18 de Laurent Fimeyer ont évolué au plus haut niveau départemental et ont failli également retourner en finale de leur Challenge, échouant de peu en demi finale.

Les U12-U13 de Sébastien Forestier sont champions en 3^{ème} Division tout comme les U14-U15 de David Beney et Sébastien Géniaux en 2^{ème} Division avec en point d'orgue le titre départemental en Challenge Futsal.

Pour les autres catégories, il n'y a pas de compétition. Les 2 équipes U10-U11 de Quentin Brodut et Sullivan Battelier ont progressé tout au long de cette saison.

Les plus petits, âgés de 6 à 9 ans, entraînés par Jean-Claude Loppe et André Urty, accompagnés le mercredi par Louis Beney, Thomas Fontaine et Rémy Petit, se sont adonnés à leur sport favori avec un bel enthousiasme.

Les 20 Dirigeantes et Dirigeants sont donc très satisfaits de leurs équipes favorites. Et l'ASP remercie tous les parents qui ont participé à la vie du club. Un grand merci également à la mairie et à nos différents partenaires pour leur précieuse aide. Et une grande pensée à notre très cher Lionel Méroni. On aurait aimé ramener la Coupe à Puymoyen Lionel. Ce n'est que partie remise...



Les 6-9 ans entraînés par Jean-Claude Loppe et André Urty



Retrouvez toutes nos infos sur aspuyroyen@footeo.com

Club des Aînés

VOYAGES

Durant ce second semestre 2019, le club des Aînés de Puymoyen a organisé 3 voyages.

Le premier s'est déroulé en mars au **Maine Giraud en Charente** où les personnes présentes ont pu visiter le **manoir d'Alfred de Vigny et la Chapelle des Templiers**.

Il y a eu ensuite une sortie à **l'Ange Bleu**, près de Bordeaux, où l'on a pu assister à la **Revue Odyssée**. 73 personnes réparties dans 2 cars ont fait ce déplacement apprécié et convivial.

Après avoir aussi participé à une **sortie Comédie Musicale « C'est la Fête » à Rouillac**, un voyage a été organisé en Dordogne début Juin. Le **château des Milandes**, où Joséphine Baker a passé une partie de sa vie entourée de ses 14 enfants adoptés, a été visité. Des souvenirs anciens ont pu être évoqués puisque les robes de la chanteuse étaient exposées. Ce voyage s'est terminé par la **visite de Domme**, un village pittoresque que nous avons traversé en petit train.



Le château des Milandes - Dordogne

Le prochain voyage est déjà programmé : la **Corse du 11 au 18 septembre 2019**. Bonnes vacances !

Basket

ENCORE UNE BELLE SAISON DE BASKET !

La saison 2018-2019 se termine à l'heure d'écrire ces quelques lignes. Une année encore riche qui nous a apporté son lot de récompenses.

Côté école de basket, le club attend la validation de son école au niveau national, gage de la qualité des enseignements transmis. Cette labellisation devrait intervenir à la rentrée.

Le Panier d'Or a une nouvelle fois révélé nos talents et notre formation. Bravo à nos filles, Clara, Romane, Laura et leurs coaches Paul et Modou qui remportent le tournoi et le slalom en U9. Bravo aussi aux garçons U11 qui remportent le slalom et se classent second du tournoi (Milam, Nadir, Luka et Ibo).

Le championnat U11 garçons et les plateaux U9 se sont bien déroulés et nos petits Babys ont pu faire 5 plateaux cette année sur différents lieux de Charente. Merci à Clémence et à tous les encadrants qui ont œuvré sur l'école cette année.

Côté jeunes, nos U13 régions terminent second de régional 2 et notre équipe B remporte le titre départemental. Bravo aux jeunes ainsi qu'à Stéphane et Jérôme pour leurs enseignements !

Grosse année en U15, 3 équipes à gérer pour Didier et l'équipe, 29 joueurs. L'équipe 1 a joué en Régional 2 la seconde phase tandis que l'équipe 3 remporte le titre de la seconde division départementale. Bravo également à tous pour cette belle saison !

Les U17 terminent bien leur championnat à la 3^{ème} place en première division départementale après une première phase plus compliquée, alors que nos deux équipes seniors garçons ont vécu une année compliquée dû au départ tardif de certains joueurs. Le club repartira avec une équipe sénior la saison prochaine qui évoluera en première division départementale.

Côté féminin, l'équipe sénior filles termine à la 8^{ème} place toujours dans la bonne ambiance et l'équipe féminine U11, la Blue Girl Team® a également bien évolué dans cette seconde phase de championnat, très souvent t face à des garçons. Bravo à toutes !

Pour finir, le club et les bénévoles ont organisé les finales départementales jeunes et les finales de Coupe Charente Sénior le samedi 4 juin. Une belle réussite pour l'ensemble de notre club et de ses dirigeants. Merci à toutes les personnes qui nous ont aidés pour faire de ce rassemblement une grande fête du basket Charentais.

Une belle saison s'achève, mais le club a besoin de se renouveler et nous recherchons des bénévoles dont nous manquons cruellement si nous souhaitons repartir dans de bonnes conditions. Enfin, n'oubliez pas de venir encourager vos équipes de Puymoyen à la salle des sports !



Équipe U9 filles



Équipe B U13 garçons, championne départementale

Si vous souhaitez nous aider et partager les saisons à venir avec nous, n'hésitez pas, contactez-nous sur notre adresse e-mail ou via notre site internet.

Nous avons besoin de bras !

Email : basketclubpuymoyen@hotmail.fr

Site : <http://club.quomodo.com/bcpuymoyen>

Tous les bénévoles et tous les licenciés du club vous souhaitent de bonnes vacances !

Comité des fêtes

TRADITIONNEL CASSE-CROÛTE

Le dimanche 10 mars, le Comité des fêtes a organisé le traditionnel casse-croûte avec le soutien de la municipalité.

Ce fut un succès, malgré une légère baisse de la fréquentation. De nouveaux bénévoles se sont associés pour la bonne organisation de cette manifestation. Nous vous remercions tous, et nous comptons sur votre présence pour la prochaine édition.



Cyclo club de Puymoyen

UN NOUVEAU LOOK POUR LES ROUGES ET BLANCS

Cette année le Cyclo Club de Puymoyen compte environ 80 licenciés filles et garçons, ce qui en fait un des plus importants clubs du département.

Nos activités permettent à chacun de nos licenciés de pratiquer son sport favori tout au long de l'année.

L'hiver est propice au cyclocross et de nombreux clubs régionaux proposent des épreuves comptant pour le championnat. La régularité de nos compétiteurs tout au long de la saison leur permet de décrocher régulièrement des podiums dans cette discipline.

Le VTT est également une activité très prisée de nos Rouges et Blancs qui n'hésitent pas à se lever de bonne heure le dimanche matin pour prendre le départ des diverses épreuves proposées à travers le département. Le Cyclo Club organise d'ailleurs depuis plusieurs années un rendez-vous important pour les accrocs du tout terrain début octobre, ce rendez-vous est bien entendu la Rando des 3 Vallées qui a vu sur certaines éditions une affluence de près de 1300 participants répartis sur la rando VTT ou la rando pédestre. Cette année, la Rando des 3 Vallées se déroulera le 6 octobre et sera comme chaque édition ouverte à tous, licenciés ou non licenciés.

Avec le printemps qui revient, les compétiteurs sur route s'en donnent à cœur joie sur les circuits. Représenté dans les 4 catégories Ufolep, ils sont près de 20 coursiers à faire briller les couleurs du Cyclo Club de Puymoyen avec des victoires et des podiums réguliers à la clé. Si certains restent en Poitou-Charentes pour la compétition, d'autres n'hésitent pas à sillonner l'hexagone pour participer à des cyclosporives sur des terrains plus montagneux comme dans les Pyrénées ou les Alpes, ou encore s'alignent au départ de grandes épreuves de légende comme le Paris-Brest ou bien l'étape du Tour. La course Ufolep de Puymoyen a eu lieu le 7 juillet.

Toujours sur route, à l'image des randos VTT organisées par les Clubs Charentais les dimanches matin, des randos cyclotouristes sont organisées par ces mêmes clubs et il n'est pas rare d'y croiser des cyclistes puymoyennais. Le 24 mars, nous avons organisé le brevet des

100km Ufolep avec près de 170 participants.

Bien entendu, la convivialité est importante pour la vie du club et chaque année nous organisons différents événements lors desquels, quelle que soit notre discipline, nous nous retrouvons pour partager un moment entre copains.

Pour cela, il y a chaque année le traditionnel séjour du week-end de la Pentecôte, un séjour pour découvrir une région de France et cette année, c'est la région du Lot qui a été sélectionnée pour que nos cyclistes passent un agréable week-end de découvertes et de balades touristiques. Le repas de fin d'année en décembre et la soirée galette font également partie de ces moments, tout comme les repas partagés ensemble lors de la course à Puymoyen ou la rando des 3 Vallées, sans oublier les moments d'après course où il n'est pas rare de refaire la course autour d'un verre de récupération.

Cette année 2019, avec l'arrivée de nouveaux partenaires financiers, est une année de renouvellement du dressing de nos licenciés. En effet, l'engagement aux côtés du Cyclo Club de Puymoyen de ces nouveaux partenaires,



Sur route ou en VTT, les Rouges et Blancs participent régulièrement aux épreuves locales

essentiels à la vie du club ont été l'occasion de refaire une maquette du nouveau maillot afin de mettre en avant leurs enseignes. Ce nouveau maillot a été officialisé lors d'une présentation aux partenaires fin mai.

Toute personne, fille ou garçon, désirant intégrer une structure dynamique pour pratiquer le cyclisme en loisir ou en compétition sera la bienvenue au Cyclo Club de Puymoyen. Nos sorties d'entraînement, VTT ou route, se font au départ de la place de Genainville tous les mercredis et samedis après-midi à 14h et sont ouvertes pour une ou deux séances de découverte à quiconque souhaiterait découvrir l'univers de la « Petite Reine ».

Contact :

communication@ccpuymoyen.com
Plus d'infos sur www.ccpuymoyen.com



Présentation du nouveau maillot aux partenaires fin mai

Encr'Âges

RETOUR D'ESCAPADE

Durant le week-end des 2 et 3 février 2019, nous sommes partis à six en voyage virtuel pour multiplier les plaisirs : plaisir de partager les mots, plaisir de créer des images, plaisir de pouvoir se laisser [...] aller.

Au départ de la croisière pour la transparence des encres, le ciel s'est chargé de pluie. Heureusement, Michel Pastoureaux nous encourage de ses mots : « Apprenez à penser en couleurs et vous verrez la réalité autrement ! »

Vermillon, jade, jaune indien, sanguine ont vite dynamité le gris ambiant. Jeux d'encres, pinceaux, pailles, plumes... pas de limite, tout est permis. Aucune frontière à ne pas franchir, tout peut être réalisé sans retenue. Enfin, presque... Marie veille à la blancheur des murs juste repeints de notre nouvelle salle ! Il faut maîtriser son geste, dompter la goutte qui va sortir de la pipette et souffler. Mais souffler n'est pas jouer en peinture !

Certains en profitent pour **s'offrir un voyage intérieur** où tout est familier et sauvage, sauf peut-être le retour à l'enfance de l'écriture. Il n'est pas si simple de réinventer la trace écrite, surtout si on pense à la manière de Jeanine Sold que « l'écriture fait partie des images qui s'offrent quotidiennement à notre regard ».

Après une pause bien méritée, nous faisons un détour par **la cascade des sens**. Le sentier tortueux et le parcours parfois accidenté réservent bien des surprises. Mais quel soulagement à

l'arrivée ! Chacun a réussi à atteindre le but fixé en donnant le jour à une création très personnelle.

Ainsi se termine la première journée non dans la douleur mais dans la couleur.



Dimanche matin, le soleil est au rendez-vous. Nous empruntons **les chemins de Wassily Kandinsky**. Chaque participant « s'aiguise l'œil » avant de s'improviser chercheur de traces puis voyageur dans l'imaginaire des formes.

La fatigue commence à se faire ressentir. L'un s'évade vers les cieux : des traces d'avions ocres et pailles découpent la sphère parfaite jusqu'à former la matrice d'un ballet géométrique. L'autre aimerait s'accorder des temps blancs [...] écouter les silences mais se montre prêt malgré tout à avancer jusqu'à l'épuisement.

Aucun doute ! Il est temps de faire une halte pour partager le repas avant d'effectuer une plongée dans la matière.

Le matériel envahit les tables. Chacun se saisit d'un pinceau, d'une spatule, de brins de laine... pour donner libre cours à sa fantaisie. C'est un infini indéfini qui naît de gestes inhabituels. Chacun s'amuse sérieusement. Plein les doigts de colle, de rouge magenta, de cyan, un joli carnage !

Il y a ceux qui font preuve d'audace et celles qui se montrent plus timides, celui qui joue les « Gepetto » en créant un personnage et celle qui se laisse porter par l'enthousiasme de la nouveauté, celui qui se projette dans un avenir plus ou moins lointain et celle qui en redemande, prête à exhiber son petit chef d'œuvre.

Vous voyez, il y en a pour tous les goûts.

L'après-midi se termine. Les doigts portent encore quelques traces d'encre ou de peinture... en souvenir d'agréables moments de créativité partagées [...] d'envie de prolonger ces instants et pourquoi pas de recommencer !

Pour cela, rien de plus simple. Il faut seulement avoir l'idée de prendre un temps pour écrire, peindre et [...] inventer.

Participants : Martine Guillot (animatrice), Bruno Blancheton, Chantal Coussières, Maguy Éveille, Marie Saby, Jean-François Soguel.

Énergym

TOUJOURS EN FORME AVEC ÉNERGYM !

Notre association sportive a permis à nos 154 adhérents de pratiquer une activité physique tout au long de l'année.

Les efforts ont été soutenus grâce à Marie-Jo, notre animatrice, qui sans relâche nous propose des exercices variés et entraînants. En mai, nous avons pu expérimenter durant une semaine des **cours de danses collectives** qui ont enthousiasmé les participants. Les personnes qui seraient intéressées peuvent s'inscrire à une ou deux séances par semaine. Nous débuterons les cours le **lundi 9 septembre**.

Les cours ont lieu :

- le **lundi de 18h à 19h30** dans la salle des fêtes
- le **mercredi de 8h45 à 10h15** dans la salle des fêtes
- le **mercredi de 20h à 21h30** dans le gymnase



Renseignements :
Marie-Jo Crassin (animatrice) - 06 67 43 06 70
Marie-Pierre Mériot (Présidente) - 05 45 65 09 29

Festivallée

RÉTROSPECTIVE

Au cours du premier semestre, Festivallée a, au fil des 7 rendez-vous inscrits au calendrier, proposé un **programme riche et varié qui a réuni 800 spectateurs**.

Janvier, mars et avril furent consacrés au **théâtre de boulevard** avec des pièces débordantes d'humour et de rebondissements en tous genres interprétées par des troupes dont le jeu servait à merveille la qualité des textes.

Notre traditionnel festival « **Musique en Festivallée** » se déroula comme d'habitude en février et permit, au cours des quatre concerts, de rendre hommage au swing, au rock avec un clin particulier adressé à Claude Nougaro.

La saison se termina sur une touche d'originalité : un **spectacle enlevé de jonglerie sur fond musical** et proposé gratuitement sous forme d'animation de rue.

Cette rapide rétrospective serait incomplète sans mentionner la mise à disposition, par la commune, d'un local dans les murs du bâtiment I-pôle, qui assure à l'association une autonomie appréciable, gage d'efficacité et de souplesse dans son fonctionnement.



La fin de la saison ne marque pas toutefois une période de véritable « relâche » dans la mesure où le bureau travaille à l'élaboration du **programme de la saison prochaine qui sera présenté le vendredi 20 septembre** à partir de 18h30.

Enfin, souhaitant améliorer la communication interactive de Festivallée, il est possible de nous retrouver désormais sur notre site Internet : <http://festivallee.org>

L'Union Départementale des Médaillés Militaires de la Charente

LA BATAILLE DE MOISLAINS, OÙ DE NOMBREUX POILUS CHARENTAIS SONT MORTS POUR LA FRANCE

Les sections locales de l'Union Départementale des Médaillés Militaires de la Charente reçoivent les 7 et 8 septembre une **délégation moislinoise (de la Somme)**.

Plusieurs moments privilégiés sont ouverts à tous, à savoir :

- le **dimanche 8 septembre** à partir de 9h30, un **office religieux sera célébré en la cathédrale Saint-Pierre**, par Monseigneur Gosselin, évêque d'Angoulême.
- À l'issue de cet office, une **cérémonie patriotique du Souvenir** (pour les poilus tués à Moislains le 28 août 1918) aura lieu au **monument aux Morts de Beaulieu**.
- À 18h30, une **cérémonie patriotique est également prévue au monument aux Morts de Puymoyen**, précédée d'un déplacement à pied, de la salle des fêtes, en cortège, ouvert par le drapeau du 307^e R.I. (avec sa garde d'honneur) en tenue de Poilu (1916), suivie des drapeaux Médaillés Militaires de la Charente.



Judo club

NOUVELLE SAISON SATISFAISANTE POUR LA SECTION JUDO

Horaires des cours

Le mercredi :

• 4/5 ans : 15h15 - 16h

• 6 ans et + : 13h45 - 14h45

Salle des fêtes, rue de Peusec



Alors que la fin de la saison approche, la section judo de Puymoyen - antenne du club de La Couronne GrandAngoulême Judo- a connu une **année 2018/2019 réussie**.

En effet, le nombre de licenciés (31) est le plus élevé depuis la création du club. En outre, deux jeunes judokas puymoyennais, Chloé Parlet et Laura Missegue ont remporté le **trophée de petit « tigre d'or »**. Enfin, plusieurs jeunes licenciés comme Alyssa Bugeon, Paul Cazeau, Eliot et Sam Bertrand Teolis ont participé à plusieurs animations ou tournois départementaux.

Le 15 mai a eu lieu le **changement de grade pour tous les judokas**, sous la direction de Fanny Juge, professeuse du club. La fin des cours a eu lieu le 26 juin.

Contact : Fanny Juge - 06 88 67 94 90 • Guillaume Avril - 06 76 53 95 68

Tennis de table puymoyennais

DE BONS RÉSULTATS POUR LE CLUB

Prenez des licenciés expérimentés, dont certains présents depuis plus de 15 ans. Ajoutez-y une pincée de jeunes avec un fort potentiel. Mélangez le tout dans des équipes et laissez la magie opérer. N'oubliez pas d'assaisonner les autres compétitions de joueurs motivés. Faites dorer le tout avec une grosse dose de bonne humeur avec une forte chaleur et vous obtiendrez une excellente année de ping pong au TTP.

Ce n'est pas la quantité qui compte mais bien la qualité. Cette saison 2019-2020 en est l'exemple. Le club a beau être moins fourni en licenciés depuis quelques années, **il a gagné en stabilité et convivialité**. Et sur le plan sportif, ce cru de 18 ans d'âge est un **mélange d'arômes de victoires et de performances**.

Parmi les résultats individuels importants : le titre de champion de Charente vétéran 1 pour Bruno Lacouture, celui Kévin Ladant lors des finales par classement, la qualification de Marjorie Léger au niveau régional de cette compétition.

En championnat par équipes, épreuve phare pour les pongistes puymoyennais, nos 5 équipes ont connu des fortunes diverses, notamment la 1 et la 4. Notre équipe fanion, en Régionale 2, est passée à un cheveu d'une montée historique en R1, tandis que notre première D4, après un scénario digne d'une série télé, grimpe d'un échelon (D3) au terme d'une 2^{ème} partie de saison qu'elle

termine invaincue. Dans les autres compétitions par équipes, vétérans avec nos deux papys octogénaires et coupe du Comité, les résultats sont satisfaisants.

Cette saison, deux jeunes puymoyennais sont sortis du lot : Maxime Foillot et Yorick Hube. En critérium fédéral, ils se sont tous les deux qualifiés pour les finales de l'épreuve en juin. **Yorick a aussi réussi un exploit pour le club : monter au niveau pré-national !** Il prouve ainsi que sa 2^{ème} place au top détection régional n'est pas volée. Nos deux pongistes vont également disputer les finales du championnat jeunes par équipes, et seront têtes de série n°1.

Si les résultats sportifs sont présents, c'est notamment parce qu'il règne au TTP une très bonne am-

biance et une osmose entre les licenciés, qu'ils soient jeunes ou adultes, loisirs ou compétiteurs.

Nous vous invitons à venir tester le tennis de table, c'est un sport accessible à tout le monde où chacun peut trouver chaussure à son pied, ou plutôt raquette à sa main.

N'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet pour en savoir plus : www.ttpuymoyennais.jimdofree.com



Foyer d'animation

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Une journée portes ouvertes s'est tenue le samedi 15 juin à la salle des fêtes.

De nombreux articles et réalisations issus des **ateliers de porcelaine, de peinture et de patchwork** ont été appréciés par les nombreux visiteurs.

La **bibliothèque et les sections randonnée et country** ont également participé à cette journée afin de faire connaître leurs activités.

Le thème retenu pour cette exposition était la **broderie** où figurait une présentation remarquable de Lydia Delaporte, membre du Foyer et administratrice de la commune. Elle a su valoriser plusieurs années de travail et de patience.



Gym détente

Gym détente le lundi et jeudi matin de 9h15 à 10h15 dans la salle des fêtes, bonne ambiance...



Randonnée pédestre

Tous les lundis à partir de 14h (programme des marches dans le mensuel).



Patchwork - couture

Depuis de nombreuses années, cette activité attire des adeptes toutes plus passionnées les unes que les autres.

Cette année, plus de 30 participantes suivent les différentes animations qui se déroulent dans les salles du foyer les lundis et jeudis après-midi et le samedi après-midi une fois par mois, parfois un peu à l'étroit.

On y coupe des tissus, on les assemble et on réalise des ouvrages très divers : panneaux décoratifs, nappes ou dessus de lit, sacs, pochettes... essentiellement à la machine.

L'échange d'idées est très fructueux sous la houlette de nos animatrices compétentes.

Merci à Chantal, Danièle, Martine, Yvette et Sylvie.



La Puymoyennaise

UNE MAGNIFIQUE JOURNÉE SPORTIVE

Les trailers, marcheurs nordiques et randonneurs ont répondu présents à l'appel de la Puymoyennaise le 31 mars dernier.

895 participants sont venus, sous un superbe soleil qui a accompagné toute la manifestation. Un grand merci aux bénévoles, aux partenaires, à la mairie, au CDCHS16 et à toutes les personnes qui ont fait en sorte de rendre cette journée magnifique. Dans les starting blocks pour la prochaine édition !



La troupe de théâtre de Puymoyen prépare son nouveau spectacle : valises, sacs à dos ... et bonne humeur de rigueur.

On est sur un quai de gare.

Où on verra la mamie hyperconnectée qui voudrait bien pouvoir télécharger ses « applis » préférées dans le train ; la stagiaire qui risque fort de ne jamais obtenir de CDI à la SNCF ; les contrôleurs, plus ou moins apathiques, tyranniques ou horripilants ; le touriste à qui on demandera presque de faire ignifuger son vélo avant de monter dans le wagon ; les faux amoureux ou les vrais naïfs (ce qui n'est, parfois, qu'une question de point de vue ... ou de pognon !); le psychanalyste qui prolongerait bien sa séance avec l'impatient ; le tatoué qui vient boire du lait, avec son chien, sur le quai ... Bref. Des trains, des arrivées, des départs avec autant de raisons de se hurler dessus que de se surprendre ou de s'embrasser.



Christine a mis la dernière main au décor. Les costumes sont choisis ; la guitare et l'accordéon sont là. Reste que les répétitions (le mardi et le jeudi) se prolongent souvent fort tard ... Il faut être prêt pour la première, à Vilhonneur, le 15 juin. Promis, vous pourrez les voir, entre diverses haltes autour d'Angoulême, ici, à la salle des fêtes. **Rendez-vous a déjà été pris avec Festivallée pour le printemps 2020.**

Les plus petits, comme les grands, pourront, comme pour le précédent spectacle (Tu l'aimes ... et alors ?) venir rire ou se laisser attendrir.

Marchez bio

LE MARCHÉ BIO DE PUYMOYEN

Le marché bio vient de clore sa 14^{ème} saison.

Ses missions d'origine : apporter une alimentation saine, de qualité, de saison, labellisée bio, locale, à un prix équitable, soutenir des producteurs et des éleveurs installés en bio (ou en conversion), de jeunes charentais, s'inscrire dans une économie durable respectueuse de l'environnement et de l'avenir de notre planète, participer à l'animation du centre bourg ... sont bien d'actualité.

Le marché a connu cette saison plusieurs changements : les départs de Jean Saintony, l'apiculteur, de Pierre Lejeune, le maraîcher. Par contre, et c'est sans doute un signe de vitalité et de renouveau, nous avons accueilli Eric Truflandier, nuciculteur à Vouzan, Hélène Richard et Fanny Goudet du Jardin des chèvres à Vouzan, en alternance avec Clarisse Marteau, Serge Jarreton pour les produits de la ruche et deux jeunes maraîchers : Fabrice Delbarre à Rouillet et Thomas Lefranc à La Couronne. Nous attendons Willem Bungener, charcutier à Saint-Gourson, pour la rentrée de septembre.

Le marché se tient place de Genainville, chaque 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, de septembre à juin, à partir de 16h. Pour certains produits comme le pain, les volailles, il est prudent de commander.

Un calendrier de poche, disponible en mairie, indique les dates du marché et les coordonnées des producteurs.

N'hésitez pas à venir rencontrer les producteurs et à soutenir « Marchez bio », l'association de soutien, par une adhésion annuelle à 10 €.

A bientôt sur le marché !

Informations complémentaires sur la page Facebook « marché bio Puymoyen », renseignements : marchez.bio16@orange.fr



Naissances

- 21 avril 2019
Camille, Marie MOURIER
- 2 mai 2019
Noé, Louis DALSÈME



Mariages

- 25 mai 2019
Valentin, Jean-Louis LAMBERT & Nolwenn, Véronique, Brigitte SINQUIN
- 1^{er} juin 2019
Stéphane VISOMBLAIN & Magali BUERGO
- 8 juin 2019
Jean-Marie, Gérard BEUILLÉ & Florence, Monique, PIERRETTE LESCORAIL
- 8 juin 2019
Romain RENAUD & Cédric, Philippe SAVARY



Décès

- 16 mars 2019
Jean-Marie, Paul, Bernard FORGERON
- 20 mars 2019
Michel, Henri BESSE
- 6 avril 2019
Jeanne JEAN, veuve MARPINARD
- 8 avril 2019
Lionel, Mario MÉRONI
- 10 avril 2019
Gérard, Marcel, Germain KNAPP
- 28 avril 2019
Gaston, Maurice, Serge, Guy LAMBERT
- 6 mai 2019
Gilberte, Gisèle DUBOIS, veuve VAUDOU
- 1^{er} juin 2019
Huguette, Renée, Marie BOISDÉE, veuve POUVREAU

Août

Samedi 3 - Quartier Terrier de la Grand Font et Vallon des Rochers
 ◦ Fête de quartier

Vendredi 16 au samedi 31
 Salle des sports
 ◦ Tournoi Tennis OPEN

Lundi 26 - salle des fêtes
 ◦ Don du sang

Septembre

Samedi 7 - Salle des associations
 ◦ Vente cartes société de chasse

Dimanche 8 - Monument aux morts
 ◦ Cérémonie en mémoire de la Bataille de Moislains

Vendredi 20 - Salle des fêtes
 ◦ Présentation de la saison Festivallée

Vendredi 27 - Salle des associations
 ◦ AG d'Enchr'Âges

Dimanche 29 - Salle des associations
 ◦ AG du Bonsaï Club

Octobre

Vendredi 4 - Salle des associations
 ◦ AG de l'ASECP

Samedi 5 - Salle des fêtes
 ◦ Concours de belote de l'Amicale Pétanque

Dimanche 6
 ◦ Rando VTT et Pédestre Cyclo Club

Samedi 12 - Salle des fêtes
 ◦ Festival des mots Enchr'Âges

Dimanche 13 - Salle des fêtes
 ◦ Festivallée

Lundi 14 - Salle des fêtes
 ◦ AG d'Énergym

Jeudi 17 - Salle des associations
 ◦ ASECP Volcanologie

Vendredi 18 - Salle des associations
 ◦ Conférence Marchez Bio

Samedi 19 - Salle des fêtes
 ◦ Loto du Comité des Fêtes

Vendredi 25 - Salle des associations
 ◦ AG du Cyclo-Club

Novembre

Samedi 2 - Salle des fêtes
 ◦ Bourse aux jouets du Comité des fêtes

Lundi 11 - Salle des associations
 ◦ Cérémonie au Monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur

Mercredi 13 - Salle des associations
 ◦ AG Marchez Bio

Vendredi 15 - Salle des fêtes
 ◦ AG + repas du Club des Aînés

Samedi 16 - Salle des fêtes
 ◦ Loto de l'ASP

Dimanche 17 - Salle des fêtes
 ◦ Festivallée

Jeudi 21 - Salle des associations
 ◦ ASECP Volcanologie

Samedi 23 - Salle des fêtes
 ◦ Repas dansant de l'Amicale Pétanque

Samedi 30 - Salle des fêtes
 ◦ Marché de Noël du Comité des fêtes

Décembre

Jeudi 5 - Monument aux morts
 ◦ Cérémonie des Anciens Combattants

Mercredi 11 - Salle des fêtes
 ◦ Marché BIO de Noël

Dimanche 15 - salle des fêtes
 ◦ Concert de Noël Festivallée

Jeudi 19 - Salle des associations
 ◦ ASECP Volcanologie

Vendredi 20 - Salle des fêtes
 ◦ Repas de Noël du Club des Aînés

Mardi 31 - Salle des fêtes
 ◦ Réveillon organisé par le Comité des Fêtes

